



Directeur Général, Directeur de publication

Babacar NDIR

Directeur Général Adjoint

Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale

Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales

Directeur du Management de l'Information Statistique (p.i.)

Directeur de l'Administration Générale et des Ressources Humaines (p.i.)

Agent Comptable Particulier (ACP)

Chef de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale

Allé Nar DIOP

Mbaye FAYE

Papa Ibrahima Silmang SENE

Allé Nar DIOP

Ouleye K. SOW DIOP

Papa Amadou Moustapha NIANG

Mam Siga NDIAYE

COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION

Assane THIOUNE, Saliou MBENGUE, Séckène SENE, Mamadou BAH, El Hadji Malick GUEYE, Mamadou Ngalgou KANE, Macoumba DIOUF, Jean Pierre Diamane BAHOUM, Samba NDIAYE, Insa SADIO, Mamadou AMOUZOU, Momath CISSE, Mamadou BAH, Alain François DIATTA, Ndeye Binta DIEME COLY, Awa CISSOKHO, Bintou DIACK, Nalar K. Serge MANEL, Ramlatou DIALLO, Djiby DIOP, Omar SENE, Mamadou BALDE, Jean Paul DIAGNE, Woudou DEME KEITA, Oumy DIOP, Mamadou DAFFE.

COMITE DE REDACTION	
0. PRESENTATION DU PAYS	Djiby DIOP
ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION	Maguette SARR / Khady BA
2. MIGRATION	Awa CISSOKO
3. EDUCATION ET FORMATION	Alioune TAMBOURA / Fatimatou SY
4. EMPLOI	Tidiane CAMARA /Serge MANEL
5. SANTE	Amy Collé CISSE
6. JUSTICE	Maguette SARR
7. ASSISTANCE SOCIALE	Fatimatou SY /Alioune TAMBOURA
8. EAU ET ASSAINISSEMENT	Ndeye Binta DIEME
9. AGRICULTURE	Kandé CISSE
10. ENVIRONNEMENT	Mouhamadou Bassirou DIOUF
11. ELEVAGE	Hamady DIALLO/ Kandé CISSE
12. PECHE MARITIME	Khadim SOURANG/ Mouhamadou Bassirou DIOUF
13. TRANSPORT	Jean Paul DIAGNE
14. TOURISME	Ousmane DIOUF/Manga NDIAYE
15. BTP	Bintou Diack LY/ Penda AMAR
16. INSTITUTIONS FINANCIERES	Malick DIOP/Papa Mamadou N'DIAYE
17. COMMERCE EXTERIEUR	El Hadj Omar SENGHOR
18. COMPTES ECONOMIQUES	Adama SECK & Adja Aby SAMBE
19. PRIX A LA CONSOMMATION	Baba NDIAYE/El Malick CISSE
20. INDICE DU COUT A LA CONSTRUCTION	Mor LÔ
21. PRIX DES SERVICES	Muhamed NDIAYE
22. FINANCES PUBLIQUES	Ndèye Seynabou SARR/ Madiaw DIBO
23. ENERGIE, MINES ET CARRIERES	Wouddou Dème Keïta/Abdou Aziz DIOUF
24. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Mamadou THIOUB/Ramlatou DIALLO

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web: www.ansd.sn; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution: Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers ISSN 0850-1491

Introduction

Le secteur de l'élevage fait face à des difficultés qui ralentissent son développement. En effet, son poids dans le PIB (3,6% en 2018) ainsi que sa contribution à la croissance (0,1% pour un PIB qui a progressé de 6,4%) reste relativement faible par rapport au potentiel du secteur. C'est pourquoi l'élevage figure parmi les secteurs prioritaires du Plan Sénégal Emergent (PSE).

A cet égard, des objectifs stratégiques ont été définis, afin d'améliorer sa compétitivité durable et de ce fait, impacter positivement les conditions de vie des populations et la création d'emplois.

Son développement participera à renforcer la sécurité alimentaire et rééquilibrer une balance commerciale dégradée par les importations de produits alimentaires, à développer des filières intégrées compétitives, à haute valeur ajoutée, et à préserver les équilibres socio-économiques et dynamiser l'économie rurale (axe 1 du PSE).

Ce présent chapitre résume la situation du secteur de l'élevage en 2017 et 2018. Il rappelle les orientations stratégiques du secteur, décrit ses performances à travers l'évolution de ses principaux indicateurs et en relève les contraintes qui entravent son développement.

XI.1. STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE

Dans le cadre du Plan Sénégal Emergent (PSE), la politique de l'élevage doit permettre de créer à l'horizon 2035 « *Un secteur de l'élevage compétitif, satisfaisant de manière durable la demande nationale en produits animaux et assurant la promotion socio-économique de ses acteurs* ». A cet effet, quatre (04) axes d'interventions stratégiques ont été définis. Il s'agit :

- de l'accroissement de la productivité et des productions animales ;
- de la création d'un environnement favorable au développement durable des systèmes d'élevage;
- de l'amélioration de la mise en marché des produits animaux ;
- du renforcement du cadre institutionnel d'intervention.

La mise en œuvre de ces axes a été effectuée à travers des programmes déclinés en projets et actions et consignés dans le Document de Programmation pluriannuelle des Dépenses (DPPD) du Ministère chargé de l'élevage. Ils sont au nombre de cinq (05) :

- ❖ Programme 1 : « Modernisation et intensification des productions animales », qui vise à améliorer les conditions zootechniques du cheptel par une intensification progressive et une modernisation des systèmes de production.
- * Programme 2 : « Santé animale », pour la prévention et la maîtrise des maladies animales prioritaires, y compris les zoonoses.
- ❖ Programme 3 : « Sécurisation de l'élevage », dont l'objectif est de créer un environnement sécurisé et favorable au développement durable des systèmes d'élevage.
- Programme 4 : « Amélioration de la mise en marché des produits animaux », qui vise à améliorer l'accès des acteurs des filières animales aux marchés et à promouvoir la valeur ajoutée.
- ❖ Programme 5 : « Pilotage, gestion et coordination administrative », qui se veut d'être le « programme support » et se charge de l'amélioration du pilotage sectoriel et du renforcement des capacités d'intervention des services d'élevage.

Toujours dans l'esprit de redynamiser le secteur et de consolider les acquis, les mesures et réformes ci-après ont été entreprises, à savoir :

- ❖ l'actualisation du plan national de développement de l'élevage (PNDE) en 2016 et l'élaboration de la Lettre de Politique sectorielle 2017-2021 qui est une déclinaison pour le moyen terme du Programme national de Développement de l'Elevage (PNDE);
- ❖ l'examen du projet du Code pastoral dont l'objectif est de sécuriser les ressources pastorales, dans la perspective de la réforme foncière et la procédure de modification de la Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP), notamment à son article 45 pour lever l'obstacle juridique;
- ❖ le vote de la loi n° 2017-22 du 22 mai 2017 modifiant la loi n° 65-60 du 21 juillet 1965, en supprimant les conditions restrictives de l'article 368 du Code pénal, élargissant ainsi le champ de l'incrimination du vol de bétail ;
- ❖ la réglementation sur les peaux et cuirs avec le décret n° 2016-1082 du 03 août 2016, relatif à la production, à la conservation, au traitement et à la commercialisation des cuirs, peaux et phanères;
- ❖ l'élaboration du projet de Code de la santé animale et de la santé publique vétérinaire en 2017 ;
- ❖ le prélèvement de 2% sur les recettes brutes issues du Pari Mutuel Urbain (PMU) pour le développement de l'élevage équin, des courses hippiques et des sports équestres entériné par le décret n° 2018-489 du 26 février 2018.

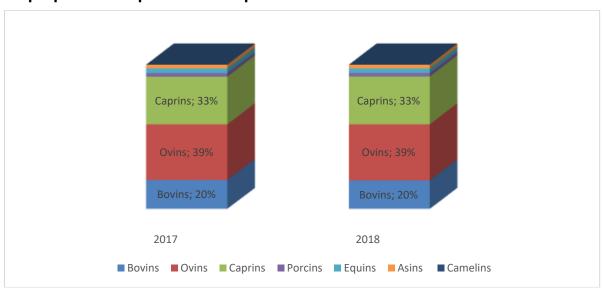
En plus de ces mesures, le gouvernement a affiché, à l'occasion de la célébration la Journée nationale de l'Elevage, en décembre 2017, à Kolda, sa volonté d'appuyer la valorisation du lait local par une exonération de la TVA du lait pasteurisé élaboré à partir du lait cru et de lutter contre le vol de bétail.

XI.2. PERFORMANCES ECONOMIQUES DU SECTEUR DE L'ELEVAGE

Les indicateurs clés habituellement retenus pour le suivi des performances du secteur de l'élevage portent sur les effectifs du cheptel (bovins, ovins, caprins, porcins, équins, asins et camelins) et de la filière avicole (volaille industrielle et traditionnelle), mais aussi sur la production nationale annuelle de viande et abats, de lait, d'œufs de consommation, de cuirs et de peaux.

XI.2.1. ETAT DU CHEPTEL ET DE LA VOLAILLE XI.2.1.1. Le cheptel

L'effectif du cheptel est évalué en 2018 à 18 314 mille têtes, après 17 866 mille têtes en 2017 et 17 379 en 2016, soit un taux de croît de 2,5% en 2018 et 2,8% en 2017. Cette hausse enregistrée dans les deux années est principalement imputable au croît des principales composantes du cheptel. Il s'agit des ovins (3,2% en 2018 et 3,5% en 2017 contre 3,3% en 2016), des caprins (2,8% en 2018, 3,2% en 2017 et 2016) et des bovins (1,1% en 2018 et 1,3% 2017 contre 1,2% en 2016) qui représentent plus de 91% de l'effectif total.



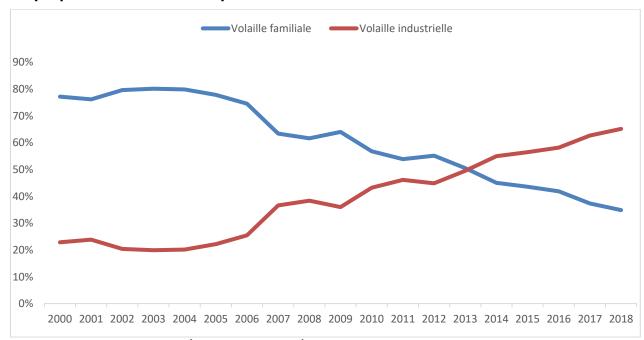
Graphique XI-1: Répartition du cheptel en 2017 et 2018

Source : Direction de l'Elevage et des Productions animales

XI.2.1.2. La volaille

L'effectif de la volaille s'est élevé à 81 419 mille têtes en 2018, soit un croît de 8,7%, contre 16,0% enregistré l'année d'avant. En 2017, l'effectif enregistré s'est chiffré à 74 869 mille têtes, soit un accroissement de 10 328 mille têtes par rapport à 2016. Cette dynamique notée en 2017 est essentiellement imputable au bon comportement des volailles industrielles dont l'effectif a augmenté de 25,0%, après le relèvement de 11,0% noté en 2016. En 2018, il a été relevé une hausse de l'effectif de la volaille par rapport à 2017. En effet, elle est de 1,5% pour la volaille familiale et de 13,0% pour celle industrielle.

Par ailleurs, il convient de souligner que, depuis les années 2000, la part de la volaille traditionnelle dans la filière avicole n'a cessé de baisser au profit de la volaille industrielle. C'est à partir de 2006 que ce phénomène s'est plus accentué, du fait de l'instauration de la mesure de restrictions sur les importations de volaille qui a permis une croissance rapide de la volaille industrielle. Ceci s'est traduit par un « effet de retournement de situation » en 2014 où la volaille industrielle a supplanté la volaille traditionnelle au sein de la filière.

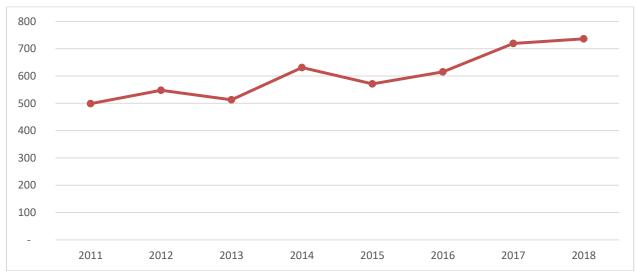


Graphique XI-2 : Evolution des poids dans la filière avicole entre 2000 et 2018

Source : Calcul des auteurs à partir des données de la Direction de l'Elevage et des Productions animales

XI.2.1.3. Les œufs

En 2017, la production d'œufs de consommation s'est consolidée de 16,9% pour s'établir à 719 millions d'unités, soit une augmentation de 104 millions d'unités par rapport à 2016 (en valeur absolue). Cette performance est en liaison avec l'amélioration des pratiques d'élevage avicole menées depuis quelques années et le dynamisme du secteur privé. La forte hausse notée en 2017 a été suivie par un ralentissement de la production en 2018 (+2,4%); soit une décélération de 14,5 points.



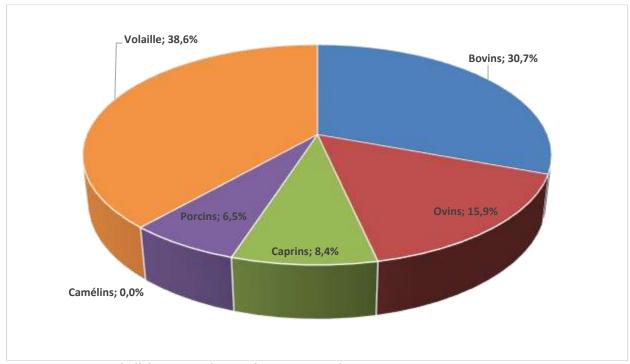
Graphique XI-3 : Evolution du nombre d'œufs de consommation entre 2011 et 2018 (en millions d'unités)

Source : Direction de l'Elevage et des Productions animales

XI.2.1.4. La viande et les abats

A la suite de la performance enregistrée en 2016 (+13,2%), la production de viande et abats s'est établie à 246 515 tonnes en 2017, soit une hausse 1,6%. Ce ralentissement est en liaison avec la baisse de la production de viande bovine (-11,7%) imputable essentiellement aux difficultés alimentaires auxquelles est confronté le cheptel, notamment dans la zone sylvo pastorale. Néanmoins, cette contreperformance bovine est contrebalancée par la bonne tenue de la production de viande de volaille (10,2%).

En 2018, la production de viande et abats a enregistré une croissance plus rapide (3,1%) pour se chiffrer à 254 034 tonnes. Cette hausse est essentiellement imputable à la quantité de volaille produite (11,0%) et, dans une moindre mesure, à la production de viande porcine (3,1%). Toutefois, la progression est réduite par la contreperformance de la sous-filière bovine qui a subi des contrecoups des conditions climatiques ayant occasionné des mortalités assez importantes d'animaux, notamment dans la zone sylvo-pastorale et les zones d'accueil de transhumants de Kaffrine et Tambacounda.



Graphique XI-4: Répartition de la production de viande et abats en 2017 (%)

Source : Direction de l'Elevage et des Productions animales

XI.2.1.5. Le lait

La production laitière a augmenté de 5,2% en 2017, après 2,1% en 2016, pour s'établir à 243,5 millions de litres. Cette augmentation est imputable à la production du système semi-intensif et intensif qui a connu une progression de 17,9% en 2017 pour ressortir à 111,2 millions de litres. Cependant, la hausse de la production de lait a été limitée par la contreperformance du système extensif dont la production a enregistré une baisse de 3,6%. En 2018, la production nationale de lait s'est élevée à 249,4 millions de litres, soit une augmentation de 2,4% par rapport à l'année précédente.

XI.2.1.6. Les exportations de cuirs et peaux brutes

En 2017, les exportations des cuirs et peaux ont poursuivi leur tendance baissière (enclenchée depuis 2014), avec un volume estimé à 5 969 tonnes, soit une chute de 3,7%, après un repli de 37,2% en 2016. Toutefois, une reprise de 7,9% a été enregistrée en 2018, malgré la baisse notée au niveau des « wet blue » (cuirs semi finis humides (-22,9%).

2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 année

Graphique XI-5 : Evolution des exportations des cuirs et peaux entre 2012 et 2018 (en tonnes)

Source : Direction de l'Elevage et des Productions animales

XI.2.2. Indicateurs macroeconomiques

La valeur ajoutée de l'élevage a augmenté de 2,7% en 2018 en termes réels après des hausses de 3,5% en 2017 et de 8,7% en 2016.

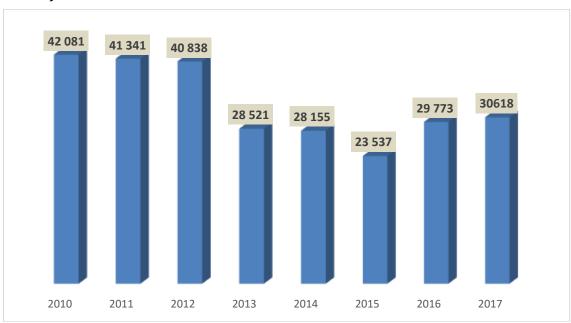
Son poids dans le secteur primaire a connu de légers replis entre 2016 et 2018. En effet, estimé à 27,9% de la valeur ajoutée globale du secteur primaire (en volume), le poids de l'élevage s'est situé en 2017 et en 2018 à 25,4% et 23,7% respectivement.

Comme dans le secteur primaire, la part de l'élevage dans le PIB a enregistré des replis moindres, passant de 4,0% du PIB nominal en 2016 à 3,8% en 2017, puis à 3,6% en 2018.

En terme nominal, la valeur ajoutée créée par la branche élevage s'est établi à 460 milliards de FCFA en 2018.

Les importations de produits laitiers en quantité ont augmenté en 2017, suite à la hausse considérable de 2016 (+26,5%). En effet, elles sont passées de 29 773 tonnes à 30 618 tonnes entre 2016 et 2017, soit une augmentation de 2,8%. Cette dernière est principalement imputable au lait en poudre qui représente l'essentiel des importations de produits à base de lait (plus de 93%).

La consommation de produits laitiers, évaluée à 454,8 millions de litres en 2017 (rapport MEPA), dont 243,5 millions de litres issus de la production locale, a enregistré une augmentation de 4,4% après 13,3% l'année d'avant. Cette augmentation s'est traduite par une consommation par habitant estimée à 29,8 litres en 2017 contre 29,4 litres en 2016.



Graphique XI-6 : Evolution des importations de produits laitiers entre 2010 et 2017(en tonnes)

Source : Direction de l'élevage et des Productions animales

Pour ce qui est de la consommation de viande et abats, elle est évaluée à 17,5 kg par habitant en 2017 contre 17,8 kg par habitant un an auparavant. En outre, la production nationale dont l'évolution est de 1,6% n'est parvenue à couvrir que 92% de la demande. Les importations, estimées à 20 951 tonnes pour l'année 2017, sont venues combler le reste, soit presque le même niveau qu'en 2016.

S'agissant des importations des moutons de Tabaski, elles ont porté sur un effectif global de 402 438 têtes en 2018 et 457 643 têtes en 2017, soit une baisse de 12,1% entre les deux années. Néanmoins 124 903 moutons sont restés invendus au lendemain de la Tabaski de 2018 contre 155 912 moutons en 2017.

XI.2.3. CONTRAINTES DU SECTEUR DE L'ELEVAGE

Malgré les efforts concentrés sur le secteur, des contraintes ne cessent d'y sévir, altérant ainsi les progrès et, donc, le développement dudit secteur. Ces contraintes sont principalement liées à :

- une faible productivité et un manque de compétitivité des élevages,
- l'accès au crédit,
- la difficulté de la recrudescence du vol de bétail,
- la faible qualité des statistiques sectorielles,
- l'insuffisance de financement dans le secteur.

CONCLUSION

Au regard de l'évolution du secteur, en parallèle aux besoins des populations, l'accent mérite d'être concentré sur la satisfaction de la demande nationale croissante. L'analyse de la valeur ajoutée montre une perte de vitesse par rapport aux années antérieures, en dépit de la croissance enregistrée. Cette situation est en liaison avec les difficultés auxquelles est confrontée la sous-filière bovine. Cependant, l'expansion de la filière avicole a contribué positivement aux performances enregistrées dans le secteur.

Par ailleurs, les changements d'ordre institutionnel, législatif, etc., enclenchés depuis 2013, constituent la manifestation de la volonté du gouvernement de permettre au secteur de l'Elevage de pouvoir jouer pleinement son rôle dans l'économie du pays.